

M. A. Wartman

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTÉ RENDU FINANCIER

DE

L'EXERCICE 1892

Rapport du Maire au Conseil Municipal.



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1893

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU FINANCIER

DE

L'EXERCICE DE 1892

Messieurs les Conseillers municipaux,

En vous présentant les comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice de 1892, permettez-moi tout d'abord de vous rappeler les circonstances de notre vie municipale pendant cet exercice.

M. Deshusses, qui a rempli les fonctions de maire pendant vingt-cinq ans, presque sans interruption, obligé par la maladie de renoncer à la direction de la mairie, l'avait, depuis deux ans, laissée à ses adjoints. A la fin de novembre 1892 il remit sa démission au Conseil d'Etat. J'eus alors l'honneur d'être appelé à le remplacer, et mon premier soin, en prenant la présidence de votre Conseil, fut de témoigner à M. Deshusses nos vifs regrets et de lui exprimer notre reconnaissance pour l'activité et le dévouement qu'il avait déployés, soit dans la direction des affaires communales en général, soit dans

l'exécution des grands travaux accomplis par son initiative et sous sa surveillance pendant sa longue carrière municipale.

Je souhaitai ensuite la bienvenue au premier adjoint, M. François Decré, nommé en même temps que moi, et je vous demandai votre appui bienveillant dans les fonctions difficiles que j'ai acceptées. Cet appui ne m'a jamais manqué et je vous en exprime aujourd'hui, Messieurs, toute ma reconnaissance.

En dehors des affaires courantes dont je n'ai que peu de chose à dire, je mentionnerai comme ayant fait l'objet principal de nos délibérations en 1892 :

- 1° L'éclairage électrique ;
- 2° L'aménagement de la ruelle N° 2 ;
- 3° L'exécution de la convention de 1881 avec la Société de Briqueterie et l'achat du terrain du Lavoir de Versoix-la-Ville ;
- 4° Les réparations à l'Eglise et à la Cure ;
- 5° L'organisation de la classe de repassage ;
- 6° L'exploitation du gravier au vieux port ;
- 7° La revendication des terrains anticipés par la Briqueterie sur les parcelles communales au vieux port.

Ces différents travaux ayant tous nécessité des dépenses extra-budgétaires, nous les passerons en revue après l'examen de notre compte ordinaire.

Compte communal à la Caisse de l'État.

Le budget de l'année 1892 se résumait ainsi :

Recettes	Fr.	36,758 13
Dépenses	»	36,758 13
Boni	Fr.	0

Notre compte, au 28 février 1893, porte :

Recettes	Fr.	34,742 26
Dépenses	»	34,554 80
Boni	Fr.	187 46

Le compte « Avances de l'Etat » se montait, au 28 février 1892, à	Fr.	34,569 96
Il a été réduit à	»	32,431 30
Soit de	Fr.	2,138 66

représentés par les deux versements suivants :

a. Paiement de M. H. Deshusses pour sa parcelle du quai	Fr.	1,951 20
b. Boni de l'exercice de 1892	»	187 46
Total	Fr.	2,138 66

Recettes et Dépenses ordinaires.

Recettes ordinaires. — Le produit des impôts et des recettes prévues se monte à la somme de Fr. 33,742 26.

Dépenses ordinaires. — Les dépenses ordinaires courantes sont restées, d'une manière générale, dans les limites de nos prévisions.

Une seule rubrique fait exception, c'est celle qui concerne *l'entretien du canal et des canalisations* pour la distribution d'eau.

Différentes raisons nous avaient engagés à rendre le service des eaux indépendant de celui de l'agent municipal.

Notre but était de satisfaire nos abonnés dont les réclamations étaient incessantes.

L'expérience n'a pas réussi ; les réclamations n'ont guère diminué et les frais causés à la Commune par cette innovation ont été hors de toute proportion avec les services rendus.

Pour l'hiver 1891 et l'année 1892 nous avons eu environ Fr. 1000 de frais. Une partie de ce compte doit être attribuée à l'exercice de 1893.

Le reste a été payé sur la rubrique consacrée à l'entretien des pompes et canalisations, sur les recettes extraordinaires et sur les dépenses imprévues.

Recettes, Dépenses extraordinaires et imprévues.

RECETTES

a. Prévisions au budget, art. 29	Fr.	400 —
b. Vente d'une fontaine »		1,000 —
c. Par délibération spéciale du 8 mars 1892, pris sur l'art. 45	»	340 —
d. Par délibération spéciale du 28 juin 1892 »		350 —
Total	Fr.	<u>2,090 —</u>

DÉPENSES

a. **Eclairage électrique.**

Après de longues négociations avec trois compétiteurs, nous avons adjugé, par acte notarié du 4^{er} juin 1892, dressé par M^e Gampert, notaire, la fourniture de l'éclairage électrique à M. Stutzmann, propriétaire des moulins de Richelien, qui nous faisait les offres les plus avantageuses.

Les conditions offertes par M. Stutzmann, et que vous connaissez, sont de telle nature, qu'indépendamment de la supériorité de l'éclairage obtenu, le développement de son industrie dans la Commune deviendra une source de revenus pour nous et compensera l'augmentation de frais causés par l'installation et la police d'abonnement.

Jusqu'à présent, l'éclairage fonctionne bien et nous avons tout lieu de penser que cette affaire est en bon chemin.

Les bases de notre compte avec M. Stutzmann sont posées; ce compte sera définitivement établi pendant l'exercice de 1893.

Les frais d'acte notarié et de consultation juridique ont été pris aux recettes extraordinaires.

b. **Aménagement de la ruelle N^o 2.**

Les négociations pour le rélargissement de la ruelle N^o 2, entre la Commune, l'Etat et M. Beaud, ayant échoué à deux reprises, nous avons demandé à M. le Président du

département des Travaux publics de bien vouloir nous prêter son concours.

Il est résulté de cette intervention un accord d'après lequel la Commune a payé à l'Etat Fr. 117 pour le terrain pris sur le lac et Fr. 460.85 pour l'achat du remblai, soit Fr. 577.85, pris par Fr. 117 sur la rubrique N° 13 et le solde aux recettes extraordinaires.

La largeur de la rue a été portée de 1^m,60 à 3 mètres.

c. Exécution de la convention de 1881 avec la Société de Briqueterie et achat du terrain du Lavoir de Versoix-la-Ville.

Le Commune ayant été autorisée par l'Etat à revendiquer la propriété d'une parcelle accaparée par la Société de Briqueterie, au vieux port, a voulu d'abord régler l'ancienne convention passée avec cette société pour la correction du chemin du Port et lui payer le terrain sur lequel une partie du Lavoir public est construite.

Les frais d'acte (9 avril 1892) et la soulte à payer pour l'échange et l'achat de ces parcelles se sont montés à Fr. 114.85, pris sur les recettes extraordinaires.

Quant à la revendication de la parcelle du bord du lac, l'affaire étant pendante devant les tribunaux, nous n'en parlerons pas aujourd'hui.

d. Réparations de l'Eglise et de la Cure.

Sur la demande du Conseil de paroisse de l'Eglise catholique nationale, la Commission du Conseil municipal a constaté l'urgence des réparations à l'Eglise et à la Cure. Les frais se sont élevés à Fr. 390, payés par un crédit supplémentaire spécial de Fr. 350 (Arrêté du 28 juin 1892) et par le compte particulier du maire pour le solde.

e. Organisation de la classe de repassage.

Le département de l'Instruction publique nous ayant demandé d'organiser une classe de repassage pour l'Ecole secondaire, nous avons eu à dépenser de ce chef une somme de Fr. 80, prise sur les dépenses imprévues. La classe fonctionne bien, à la satisfaction de la Mairie et des parents.

f. Exploitation des graviers du vieux port.

Nous avons profité des basses eaux de l'année bissextile pour extraire de notre grève du vieux port environ trois cents mètres de gravier. La vente du sable et du gravier pour allées (Fr. 265) nous a remboursés d'une partie des frais d'extraction. Cette opération nous a procuré la presque totalité du matériel nécessaire pour l'entretien des chemins en 1892.

Aujourd'hui tous nos dépôts de graviers sont encore garnis et nous avons, de plus, 50 à 60 mètres de macadam en réserve pour le service de l'année 1893.

Le **Compte particulier du Maire** que je vous sou mets, s'élève à

Crédit	Fr.	604 50
Débit.	»	593 20
		<hr/>
Report sur l'exercice de 1893	Fr.	11 30
		<hr/>

Dettes communales.

La position financière générale de la Commune peut se résumer de la manière suivante :

Emprunt de 1887. Solde fin exercice 1891,		
	Fr.	263,000 —
Avances de l'Etat à la même date	»	34,569 96
		<hr/>
Dettes totales	Fr.	297,569 96
		<hr/>

Emprunt de 1887. Solde fin exercice 1892,		
	Fr.	259,500 —
Avances de l'Etat, fin exercice 1892	»	32,431 30
		<hr/>
Total	Fr.	291,931 30
		<hr/>

Dettes à la fin de l'exercice 1891	Fr.	297,569 96
Dettes à la fin de l'exercice 1892	»	291,931 30
		<hr/>
Diminution de la dette en 1892	Fr.	5,638 66
		<hr/>

Conclusion.

Le boni de l'exercice 1892, Fr. 187.46, est très faible, mais c'est le premier depuis longtemps. Son peu d'importance, même joint à la stricte économie que nous avons été tous d'accord à observer cette année, démontre qu'en portant d'un seul coup les centimes additionnels de Fr. 1.44 à 1.80, nous n'avons en aucune façon, exagéré les sacrifices demandés aux contribuables.

Il ne faut pas oublier que sur un budget dont les recettes normales ne dépassent pas Fr. 33,742 26, nous devons, avant toute autre dépense, pourvoir à un service d'amortissement et d'intérêt de Fr. 14,840, soit le 43,9 % de nos ressources.

J'espère, Messieurs les Conseillers, que vous voudrez bien reconnaître la régularité de nos écritures. Elles ont été tenues avec le plus grand soin par M. Garcin, secrétaire de la Mairie, auquel j'exprime ici mes remerciements bien mérités tant pour ce service spécial que pour le zèle et l'exactitude avec lesquels il s'acquitte de ses fonctions.

Versoix, le 5 mai 1893.

Le Maire :

C. DAVID.
